Montpellier (34) : un imam assigné à résidence fait condamner le nouveau patron de la “task force”

25/06/2017 à 22h42

Pierre de Bousquet de Florian, chef de la nouvelle “task force” antiterroriste, a été condamné jeudi à 500 euros d’amende avec sursis pour avoir en 2015, lorsqu’il était préfet du Languedoc-Roussillon, diffamé un imam héraultais assigné à résidence.

Dans Le Figaro du 9 décembre 2015, le préfet de l’Hérault affirmait que l’imam Mohamed Khattabi “a des paroles de haine contre notre mode de vie, pouvant être influentes sur les jeunes, il symbolise l’islam dont on ne veut pas dans ce pays”.

L’imam de Montpellier a été condamné en mai 2016 à six mois de prison avec sursis pour recel de fraudes aux allocations et “travail dissimulé”, condamnation dont il a fait appel, selon son avocat.

Jeudi, le tribunal correctionnel de Paris a condamné Pierre de Bousquet de Florian, qui était absent à l’audience et n’a fait “connaître aucun moyen de défense”, pour diffamation.

Il est en outre condamné à verser un euro de dommages et intérêts et 2.000 euros pour les frais de justice à l’imam.

Ce dernier poursuivait également le préfet pour le contenu d’un ordre de perquisition, mais il s’agit d’un acte confidentiel qui ne peut faire l’objet de poursuites en diffamation, a jugé le tribunal.

Le texte attribuait à l'imam des **"prêches anti-occidentaux, incitant au jihad et prônant l'usage de la violence".**

Selon l'avocat de l'imam, Me Arié Alimi, son client figurait parmi les tout premiers assignés à résidence dans le cadre de l'état d'urgence instauré à la suite des attentats du 13 novembre. Son assignation a par la suite été abrogée. (…)

France 3

Merci à **Mandarine**